

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Liquidity Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que, le 14 juin 2024, le compartiment JPMorgan Funds - Sterling Managed Reserves Fund (le « **Compartiment absorbé** »), un compartiment de JPMorgan Funds, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sera absorbé par le compartiment JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund (le « **Compartiment absorbant** »), dans lequel vous détenez des actions. **Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

A la date de la fusion, les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant. La fusion augmentera les actifs sous gestion du Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbant ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage et il ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus cumulés du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Les ordres de souscription, de conversion et de rachat au titre du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter le siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger

Pour le Conseil d'administration

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 14 juin 2024 à 13 h 00 (heure de Londres)

Motif de la fusion

Dans la mesure où le Compartiment absorbant (votre Compartiment) est plus volumineux que le Compartiment absorbé, la Fusion devrait permettre aux actionnaires de ce dernier de bénéficier de meilleures perspectives de croissance et, potentiellement, de coûts moins importants.

Vos options

- 1. Ne pas intervenir.** Votre placement évoluera comme auparavant.
- 2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée ci-dessus. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3. Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée ci-dessus.

Nous vous invitons à passer les options 2 ou 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée ci-dessus. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Actionnaires allemands : La fusion vise à être neutre sur le plan fiscal, conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers de chacun des Compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Les actionnaires ont la possibilité d'obtenir le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur la fusion en s'adressant au siège social ou à leur représentant local.

La fusion

Date de la fusion	14 juin 2024
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat	14 juin 2024 à 13 h 00 (heure de Londres)
Votre Compartiment	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund
Compartiment absorbé (Compartiment qui sera absorbé par le vôtre)	JPMorgan Funds - Sterling Managed Reserves Fund

Les SICAV

Nom de la SICAV absorbée	JPMorgan Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Nom de la SICAV absorbante	JPMorgan Liquidity Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	Fonds monétaire conforme aux Réglementations sur les OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 3410 8855
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM54669 | CH_FR | 03/24